

Article dans la gazette Amaporte n° 4 « Été 2009 »

Catherine LOUAPRE (Cosse d'Anjou)

L'élevage du Grand Bois chez Catherine Louâpre à Cossé d'Anjou

Catherine Louâpre, était consomm'atrice à l'AMAP des Goganes, elle est devenue productrice en créant **l'élevage du Grand Bois** à Cossé d'Anjou en 2007.

Avec 260 poules pondeuses arrivées le 11 septembre 2008 et 40 courant mars 2009, Catherine produit maintenant 20 douzaines par jour soit 140 douzaines d'œuf par semaine qu'elle distribue aux consom'acteurs de l'AMAP de Naturamaporte ainsi qu'à six autres AMAP environnantes.



Message de Catherine :

Les poules vivent dans un poulailler auto construit de bois et de tôles, agrandi cette année par un petit tunnel de maraîcher de 20m² (les arceaux et la bâche donnés par deux producteurs Amapiens des Goganes, merci à Philippe et Alain).

Le parcours lui aussi agrandi durant l'été fait maintenant 4000m² soit 16m²par poule (le cahier des charges bio en demande 4m²).

Les poules mangent depuis janvier 2009 un aliment garanti français produit par un collecteur stockeur et fabricant d'aliment bio breton Edou Breizh. Aliment composé de 30% de maïs, de 24%de triticales, de 7% de tourteau de tournesol, des graines de soja extrudé. Il y a aussi en

quantités plus négligeable, de la féverole, de l'orge, de l'avoine, de la luzerne, de la levure de bière, et des matières minérales. 89% des ingrédients sont garantis bio, (en sachant que les matières minérales ne sont pas comprises comme bio, environs 8%).

Les poules reçoivent tous les deux mois au moment de la lune un vermifuge et elles passent l'hiver sans souci de santé et supportent très bien le froid.

Elles pondent, très bien, en ce moment, je ramasse près de 240 œufs par jour. Au total ce sera plus de 60 000 œufs cette année que je vais distribuer sur 6 AMAP, et 8 lieux de distributions.

Certaines AMAP prennent 12 douzaines par livraisons et d'autres 40.

Cet élevage se conduit selon les critères de l'agriculture biologique, (alimentation, surface de cabanes, du parcours extérieur, suivi sanitaire) qui s'est traduit par une certification bio.



LE PARRAINAGE : une idée originale qui est permise par l'AMAP.

Les adhérents contribuent à la mise en place de l'élevage en parrainant les poules de l'élevage.

Concrètement, à la signature du contrat, un chèque est établi correspondant à l'achat du nombre de poules nécessaires à la production de la quantité d'œufs souhaitées (1 poule = 6 œufs /semaine).

Les poules ainsi acquises sont livrées "prêtes à cuire" en fin de saison



Mon adresse : le Grand Bois à Cossé D'Anjou. A Chemillé prendre la route de Vihiers. En arrivant à Melay prendre Cossé d'Anjou. Au niveau du terrain de foot de Cossé, prendre à droite direction le grand bois et je serai heureuse de vous accueillir.